

7 MOIS... ET TOUJOURS RIEN !

Cela fait maintenant 7 mois jour pour jour que le caisson mobile d'un collègue de Cambronne, pourtant fermé à clé (et la clé rangée ailleurs dans le bureau) a été ouvert et vidé par une tierce personne. Son contenu a été éparpillé dans le plus grand désordre sur le bureau et une table de décharge, mélangé avec des effets personnels et exposé aux yeux de tous pendant deux jours (en l'absence du collègue).

Il se trouve que le collègue est un élu CGT Finances Publiques en CAPL et que le caisson contenait des documents de nature syndicale et quatre dossiers confidentiels en transit pour étude avant leur retour au local syndical : deux dossiers (que nous considérons comme sensibles) liés à un accident du travail et deux dossiers défendus en CAPL (couverts par la « discrétion professionnelle »).

Après inventaire et reclassement, un des dossiers s'est avéré incomplet (disparition de témoignages écrits) et un autre a disparu. En outre, huit documents personnels importants ont également disparu.

Mystérieusement, une correspondance puis un second puis un troisième document, retrouvés dans un autre service, dans un autre bâtiment, ont été rapportés à leur propriétaire.

Dès le 29/8/2016, la CGT a sollicité, auprès de la Direction, une audience qui s'est tenue le 6/9/2016, en présence du collègue, et exigé la mise en place d'une commission d'enquête. D'abord réticente, la Direction a finalement accepté. La commission, après avoir entendu... uniquement la victime (pendant plus de deux heures) a rendu ses conclusions à la Direction.

Le 14/9/2016, le collègue (mais pas le syndicat pourtant pleinement partie prenante à cette affaire) a reçu un mail de la Direction indiquant : **« en l'état actuel »... il n'est pas possible « de poursuivre l'enquête... qui demanderait des moyens humains et de temps que nous ne pouvons pas mobiliser. Par conséquent, sur décision de Madame la Directrice, l'enquête est interrompue. »**

Dans une longue lettre en date du 3/10/2016, notre syndicat a émis de nombreuses remarques et posé pas moins de 25 questions précises sur cette affaire aussi troublante qu'inacceptable, qui constitue un vol avec effraction.

La réponse ne venant pas, nous avons donc saisi la DG (bureau RH2B – déontologie) le 17/10/2016.

Dans un courrier du 25/10/2016, Mme PY n'a répondu qu'à deux questions indiquant qu'elle « n'a pas souhaité mobiliser la division RH et l'inspectrice principale composant la commission dès lors que le collègue refusait de communiquer le nom des personnes qui lui avaient rapporté une partie des documents personnels disparus » et qu'elle n'avait « pas l'intention de porter plainte dans le cadre de cette affaire dans la mesure où l'Administration n'a subi aucun préjudice et qu'il

paraît inutile de surcharger les services de police par ailleurs surchargés par les nombreuses missions qui sont les leurs. »

En résumé :

1/ on s'empare précipitamment du premier prétexte venu – le souhait légitime d'un collègue de ne citer aucun nom sans l'accord des intéressés – pour stopper l'enquête

2/ un préjudice causé à un agent, dans le cadre de ses fonctions et sur son lieu de travail, ne constitue pas un préjudice pour l'Administration ! En d'autres termes, circulez y a rien à voir !

Quant à la DG, qui a accusé réception du dossier le 18/10/2016, elle n'a toujours pas répondu...



Avant de s'exprimer publiquement, notre syndicat a pris le temps de la réflexion et est resté très discret, laissant l'Administration prendre ses responsabilités et faire toute la lumière sur cette affaire sans précédent, d'une extrême gravité pour notre collègue, pour le syndicat qu'il représente et plus généralement pour toutes et tous les militant-es de notre syndicat. L'attitude de la Direction pose décidément question...

À suivre...

TRIPODE : TOUJOURS MOBILISÉ-ES

Mardi 28 mars, à l'appel de l'intersyndicale Tripode, plus d'une centaine de personnes se sont rassemblées devant le Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International (MAEDI) quartier du Breil à Nantes, à l'occasion du Comité Technique d'Administration Central (CTAC). Après lecture sur le parvis d'une motion rappelant la demande des agents de classement du bâtiment en site amianté, une autre motion a été lue dans le hall, devant les agents et en présence de la Directrice Générale de l'Administration qui a indiqué ... qu'elle ferait le maximum pour que le dossier avance ...

Malgré la réponse négative du 1er Ministre qui a toutefois ouvert une piste législative en demandant à l'IGAS d'établir le caractère exceptionnel d'exposition des agents à ce matériau toxique, la mobilisation ne faiblit pas.

